

# 31<sup>e</sup>

# Prix de la Gravure et de l'Image imprimée

31<sup>e</sup> Édition

Règlement



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

- |    |                  |     |                     |
|----|------------------|-----|---------------------|
| 3. | <b>Le Prix</b>   | 8.  | <b>Jury</b>         |
| 4. | <b>Planning</b>  | 9.  | <b>Reproduction</b> |
| 5. | <b>Admission</b> | 10. | <b>Inscription</b>  |
| 6. | <b>Œuvres</b>    | 12. | <b>Contact</b>      |

# Le Prix

Le Prix de la Gravure et de l'Image imprimée est organisé depuis 1989 grâce au soutien du *Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles – service des Arts plastiques*. Il est destiné à encourager la pratique de l'estampe et de l'art imprimé en Fédération Wallonie-Bruxelles et à offrir une réelle visibilité aux artistes praticien·ne·s de cette discipline. Toutes les techniques traditionnelles d'impression ainsi que celles faisant appel aux nouvelles technologies sont acceptées.

Chaque année, un pré-jury effectue une sélection des œuvres présentées dans l'exposition. Ensuite, un jury principalement externe composé de personnalités reconnues du secteur se réunit pour l'attribution du prix de 2500 €. À titre exceptionnel, des mentions d'honneur peuvent également être décernées.

Cette année, la présélection sera effectuée sur dossier enregistré en ligne. Seules des œuvres déjà réalisées pourront être inscrites au Prix de la Gravure. Un projet non concrétisé sera disqualifié d'office.

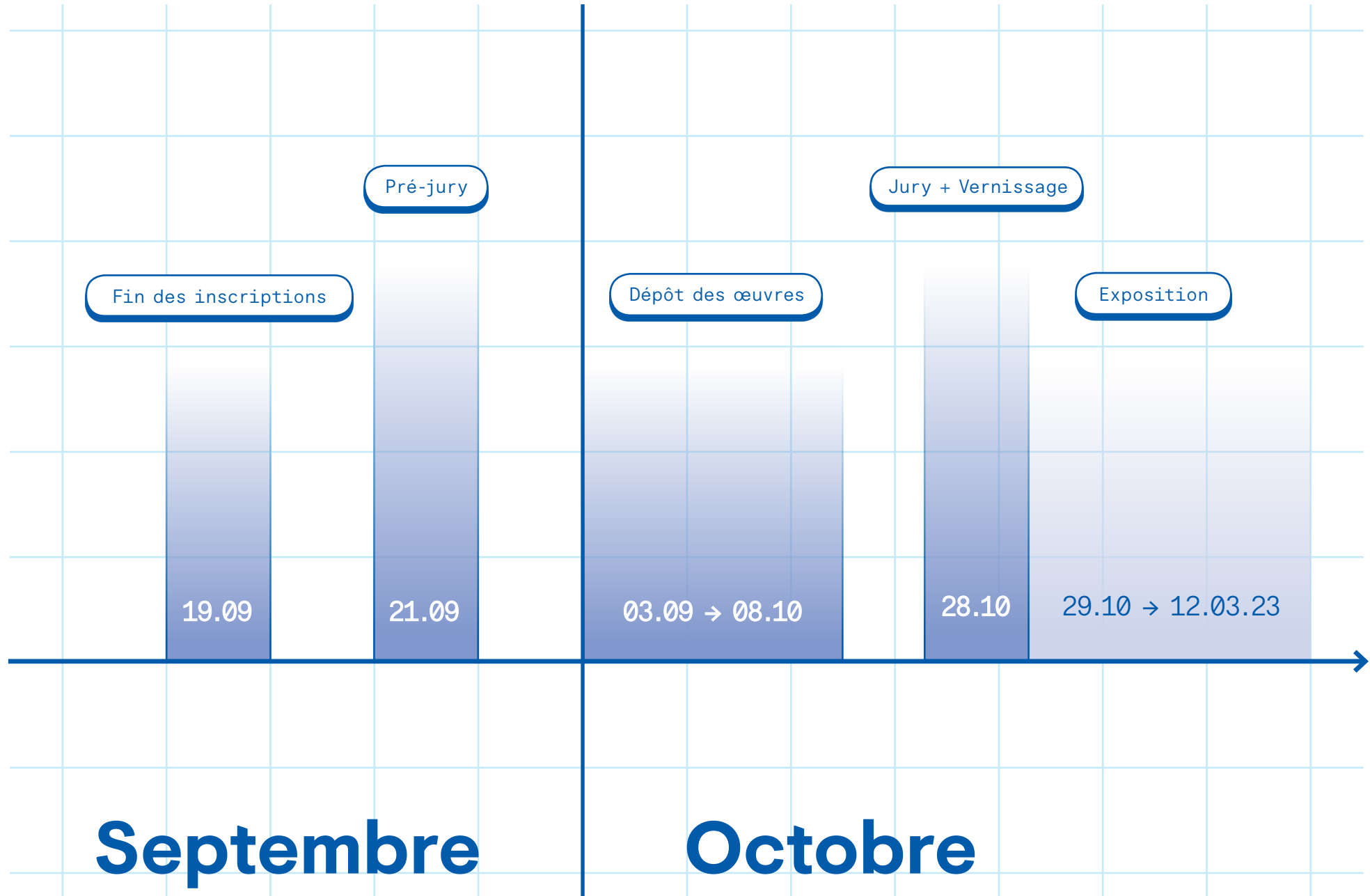
L'exposition des artistes sélectionnés se tiendra au musée du 29 octobre 2022 au 12 mars 2023, en parallèle de l'exposition monographique sur Pol Bury.

Le lauréat bénéficiera d'un prix de 2500 € et d'un accompagnement au long terme par l'équipe du Centre de la Gravure après l'exposition du Prix de la Gravure.

Les visiteurs pourront voter pour leur œuvre favorite afin de décerner un prix du public. Celui-ci sera proclamé lors du finissage de l'exposition.

Retour au sommaire →

Règlement



**Septembre**

**Octobre**

# Pour être admis au Prix de la Gravure vous devez remplir 2 conditions :

## Âge

Avoir entre 21 et 45 ans compris à la date  
du 19 septembre 2022.

+

## Géographie

Être né en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**OU**

Vivre en Fédération Wallonie-Bruxelles  
depuis plus d'un an.

**OU**

Être diplômé dans une école supérieure des  
arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et  
ne plus être étudiant.

Les collectifs sont admis si tous les membres  
entrent dans la tranche d'âge et qu'au moins  
un membre est lié au territoire de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles.

# Un artiste peut soumettre jusqu'à 5 œuvres qui doivent :

Les œuvres sélectionnées pour le Prix seront assurées par le CGII. Attention les œuvres demandant une interaction ou donnant la sensation d'une telle modalité ne peuvent être assurées.

## 1. Avoir été imprimées

Toutes les techniques d'impression traditionnelles ainsi que celles faisant appel aux nouvelles technologies sont admises. La forme artistique des œuvres est libre (estampe, livre, collage, installation...).

## 2. Être accompagnées d'une note d'intention

Ce texte doit permettre de comprendre la démarche artistique et le processus technique. (maximum 2 000 signes)

## 3. Être récente

Les œuvres doivent avoir été produites dans les trois années qui précèdent cette édition du Prix de la Gravure.

## 4. Révéler un caractère original

Tout plagiat sera sanctionné d'un bannissement allant jusqu'au remboursement du montant du prix.

## 5. Être accompagnées de leur système d'accrochage

Elles peuvent être encadrées ou non mais le musée ne réalise pas d'encadrements pour l'exposition.

# En cas de sélection

## Dépôt et retrait

La période de dépôt s'étendra du **lundi 3 octobre au samedi 8 octobre 2022**. Uniquement sur rendez-vous au moins 72h à l'avance.

Chaque œuvre déposée fera l'objet d'un constat à son arrivée. Les emballages sont retirés par l'artiste et ne sont pas conservés au musée durant l'exposition.

Les œuvres sont obligatoirement exposées au musée durant toute la durée de l'exposition. En aucun cas, vous ne pourrez récupérer vos œuvres **avant la fin de l'exposition**.

Les artistes s'engagent à reprendre leurs œuvres **endéans les 6 semaines qui suivent la fin de l'exposition** du Prix de la Gravure. Le Centre de la Gravure se dégage de toute responsabilité concernant les œuvres non reprises par les artistes dans les délais fixés par le règlement, elles ne seront pas conservées par le musée, ne seront pas retournées par le musée aux artistes via courrier postal ou toute autre voie.

## Accrochage

En cas d'installation particulière, l'artiste fournira des indications de montage dans sa note d'intention. Le musée se dégage de toute responsabilité si la procédure de présentation n'est pas efficace et occasionne une erreur dans l'accrochage.

Si l'installation de vos créations requiert votre intervention, vous serez invité à la réaliser vous-même en pleine autonomie. Notre équipe sera occupée avec le montage de l'exposition Pol Bury. Nous ne pouvons donc pas vous garantir une assistance ou du matériel spécifique.

Si une œuvre ou une installation est composée d'éléments susceptibles d'être emportés ou dégradés par les visiteurs, celle-ci est présentée aux frais, risques et périls des candidats. Il revient aux artistes de prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs œuvres, particulièrement si elles n'ont pas d'encadrements, de vitres, etc.

## Vente

Vous pouvez effectuer un dépôt destiné à la vente à la boutique du musée si vous le souhaitez. Ces œuvres seront reprises en même temps que celles exposées au Prix de la Gravure. En cas de vente, une commission de 20 % sera prise par le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée.

## Pré-jury

Sur base de vos dossiers, un jury se réunira le 21 septembre 2022 afin de sélectionner les œuvres finalistes qui seront présentées durant l'exposition.

Selon la scénographie et l'espace disponible, le pré-jury est susceptible de ne sélectionner qu'une partie des œuvres soumises et/ou de les répartir dans la salle d'exposition. Bien entendu, le jury, lui, aura accès à tout ce que vous nous aurez soumis (œuvres, notes d'intention, curriculum vitae). En fin de journée, vous recevrez un mail annonçant les résultats.

## Jury

Le jury visitera l'exposition du Prix de la Gravure le matin du 28 octobre 2022.

En après-midi, des délibérations auront lieu afin de désigner le/la lauréat·e et les éventuelles mentions d'honneur.

À partir de 16h, l'exposition devient accessible pour les artistes exposé·e·s.

La remise du prix se tiendra dans la soirée, au musée, lors du vernissage public des expositions.



# Reproduction

En vous inscrivant, vous autorisez le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à reproduire, aux modalités ci-après, les œuvres que vous présentez dans le cadre du Prix de la Gravure 31<sup>e</sup> édition. Cette autorisation d'exploitation intervient à titre gratuit, pour toute la durée du droit d'auteur à compter de la date de l'inscription. Elle est valable en Belgique et à l'international pour toute la durée des droits d'auteur.

L'exploitation de ces droits comprend toute reproduction et communication publique relative aux œuvres sélectionnées pour toute publication à caractère promotionnel réalisée dans le cadre du concours ou de manifestations organisées par le Centre de la Gravure (affiches, catalogues, dépliants, publications sur les réseaux sociaux, cartons d'invitation, articles sur notre site web, etc.).

Dans une démarche d'archivage, l'exploitation comprend également les reproductions numériques présentes sur notre site web.

En aucun cas, les œuvres ne seront reproduites à des fins commerciales sans accord préalablement conventionné.

Le Centre de la Gravure peut procéder à des adaptations de l'œuvre dans le seul et unique but de répondre à des contraintes techniques permettant de préserver une reproduction fidèle de l'œuvre au niveau visuel.

# Les inscriptions se font exclusivement en ligne, via un formulaire Google form.

Retour au sommaire →

Règlement

1 Lecture du règlement

2 Remplissage de votre fiche

3 Remplissage des fiches de vos œuvres

4 Envoi du dossier

Ces formulaires d'inscription en ligne doivent être complétés et envoyés avant le **lundi 19 septembre 2022 à 12h00.**

[Aller au formulaire →](#)

# Nous nous réjouissons déjà de recevoir vos candidatures.

## Contact

Le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
+32 (0) 64 27 87 27  
10 rue des Amours, 7100 La Louvière

François Bertieaux  
+32 (0) 64 27 87 25  
[fb@centredelagravure.be](mailto:fb@centredelagravure.be)

Julie Scouflaire  
+32 (0) 64 27 87 22  
[js@centredelagravure.be](mailto:js@centredelagravure.be)